

266. LA MISE AU TOMBEAU DU CORPS DE JESUS
(Mt. 27:57-61 ; Mc. 15:42-47 ; Lc. 23:50-56 ; Jn. 19:38-42)

| MATTHIEU 27 | MARC 15 | LUC 23 | JEAN 19 |
|---|---|---|--|
| 57. Le soir étant venu, arriva un homme riche d'Arimathée, nommé Joseph, lequel était aussi un disciple de Jésus. | 42. Le soir étant venu, comme c'était la préparation, c'est-à-dire la veille du sabbat, 43. arriva Joseph d'Arimathée, conseiller de distinction, | 50. Il y avait un conseiller, nommé Joseph, homme bon et juste, 51. qui n'avait point participé à la décision et aux actes des autres ; il était d'Arimathée, ville des Juifs, et il attendait le royaume de Dieu. 52. Cet homme | 38. Après cela, Joseph d'Arimathée, qui était disciple de Jésus, mais en secret par crainte des Juifs, |
| 58. Il se rendit vers Pilate, et demanda le corps de Jésus. | Il osa se rendre vers Pilate, pour demander le corps de Jésus. 44. Pilate s'étonna qu'il fût mort si tôt, fit venir le centenier, et lui demanda s'il était mort depuis longtemps. 45. S'en étant assuré par le centenier, | se rendit vers Pilate, et demanda le corps de Jésus. | demanda à Pilate la permission de prendre le corps de Jésus, |
| Et Pilate ordonna de le remettre. | il donna le corps à Joseph. | | et Pilate le permit. |

• **Mc. 15:42, Jn. 19:38** *“Après cela ... le soir étant venu, comme c'était la préparation, c'est-à-dire la veille du sabbat, ...”* :

La *“préparation”* désigne la journée du 14 Nisan au cours de laquelle était préparé l'agneau pascal. A la fin de la journée, *“entre les deux soirs”*, l'agneau était immolé.

Vers 18 heures débutait la journée du 15 Nisan, premier jour de la Fête des pains sans levain : le 15 Nisan était l'une des trois saintes convocations majeures de l'année religieuse, et, à ce titre, était un *“sabbat”*, même si ce jour ne tombait pas le 7^e jour de la semaine juive.

• **Mt. 27:57, Mc. 15:43, Lc. 23:50, Jn. 19:38a** *“... arriva un homme riche d'Arimathée, nommé Joseph, ... conseiller de distinction ... homme bon et juste ... lequel était aussi un disciple de Jésus ... mais en secret par crainte des Juifs, ...”* :

a) C'était un *“Joseph”* (= *“Que l'Eternel ajoute”*) qui avait protégé les **entrailles de chair** porteuses de Jésus, avant qu'il ne **vienn**e à la vie.

C'est maintenant un autre *“Joseph”* qui va prendre soin du corps de Jésus confié aux **entrailles de terre**, avant qu'il ne **revienn**e à la vie.

La ville *“d'Arimathée”* est en général identifiée comme étant Ramathaïm sur le territoire d'Ephraïm.

1 Sam. 1:1 *“Il y avait un homme de Ramathaïm Tsophim, de la montagne d'Ephraïm, nommé Elkana (le père du prophète Samuel), fils de Jeroham, fils d'Élihu, fils de Thohu, fils de Tsuph, Éphratien.”*

b) Joseph d'Arimathée était un *“homme bon et juste”*.

Un homme naturel peut manifester des vertus remarquables, même s'il n'est pas baptisé du Saint-Esprit, même s'il ne croit pas au Dieu d'Abraham, mais il obéit plus que beaucoup d'autres hommes, à la voix de sa **conscience**, qui est l'étincelle de Lumière divine rescapée de la chute. Dieu prend cela en compte.

Joseph d'Arimatee avait quant à lui (en tant que fils d'Abraham) le privilège d'appartenir au peuple ayant les prophètes de l'Eternel, et il avait **assujetti** sa conscience aux **Ecritures**, et donc à la norme absolue de la pensée divine révélée. Il essayait de mettre ses actes en accord avec les lois régissant ses rapports avec l'Eternel (il était “**juste**”) et avec autrui (il était “**bon**”).

Cet homme savait probablement que sa **justice** et que sa **bonté** n'étaient que **relatives**, mais il croyait à la vertu des sacrifices mosaïques. Cet homme était **aimé de l'Eternel**, mais il espérait la venue de la **perfection** annoncée par les prophètes promettant que l'Esprit de la Sainteté divine viendrait un jour demeurer dans les cœurs ; il faisait ainsi partie, comme Nicodème, de ceux qui **recherchaient le vrai “Royaume”** et donc le Roi.

c) Cet homme était un **notable instruit** (un “**conseiller de distinction**”), mais il n'était pas devenu **orgueilleux**. Cet homme était “**riche**”, mais il n'était pas devenu insensible aux souffrances des nécessiteux.

Il était “**riche**” en biens **terrestres** mais aussi en biens **célestes**. Il n'était pas un “**trafiquant d'âmes**” comme ceux qui volent la vie et le travail des pauvres.

Jc. 5:1-6 “(1) *A vous maintenant, riches ! Pleurez et gémissiez, à cause des malheurs qui viendront sur vous. (2) Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes. (3) Votre or et votre argent sont rouillés ; et leur rouille s'élèvera en témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous avez amassé des trésors dans les derniers jours ! (4) Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées. (5) Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasié vos cœurs au jour du carnage. (6) Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté.*”

d) Cet homme était **religieux**, mais, à la différence de beaucoup de pharisiens, il **connaissait Dieu et Moïse**, et avait **reconnu** le même Esprit en Jésus de Nazareth.

Jn. 8:19 “*Ils lui dirent donc : Où est ton Père ? Jésus répondit : Vous ne connaissez ni moi, ni mon Père. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père.*”

Cet homme **avait reconnu le Verbe confirmé de son heure**. Il aurait reconnu Jérémie ou tout autre prophète s'il avait vécu en leurs jours.

Jn. 6:29 “*Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.*”

e) Malgré sa droiture et sa piété, Joseph d'Arimatee **craignait le sanhédrin** dont il était pourtant membre.

Il y a différentes sortes de **crainte** et différentes sortes de **courage**.

- Pierre, un marin ne craignant pas les tempêtes, avait eu le courage d'abandonner son activité professionnelle et le toit familial pour suivre ouvertement Jésus, mais; malgré plus de trois années d'intimité avec Jésus et ses œuvres, il a été vaincu par la peur dans le palais d'Anne et de Caïphe.

- A l'inverse, Joseph d'Arimatee, avait cru “**en secret**” durant les mêmes années, et avait eu **peur** de témoigner publiquement en faveur de Jésus alors que les foules plébiscitaient ce dernier. **Paradoxalement**, alors que Jésus vient de mourir, que son message semble détruit, que les ennemis de Jésus ont vaincu avec l'accord de Rome, cet homme se dresse soudain pour un **témoignage officiel** apparemment inutile, et en courant un **risque réel**.

- Il avait sans doute partagé ses convictions avec son collègue **Nicodème**. Ni l'un ni l'autre n'avaient sans doute été convoqués pour participer au jugement de Jésus chez Caïphe et chez Anne.

f) Quel était donc ce clergé qui pouvait **inspirer une telle frayeur** au peuple qu'il était chargé de conduire dans une Loi qui se résumait, selon les dires de ses meilleurs docteurs, à “**aimer Dieu**” et à “**aimer son prochain**” ? Quel était ce clergé qui n'hésitait pas à tuer un prophète confirmé qui menaçait leur emprise doctrinale ?

Jn.12:42-43 “(42) *Cependant, même parmi les chefs, plusieurs crurent en lui ; mais, à cause des pharisiens, ils n'en faisaient pas l'aveu, dans la crainte d'être exclus de la synagogue. (43) Car ils aimèrent la gloire des hommes plus que la gloire de Dieu.*”

Jn. 7:13 “*Personne, toutefois, ne parlait librement de lui, par crainte des Juifs (les chefs d'Israël).*”

Jn. 9:22 “*Ses parents (ceux de l'aveugle de naissance) dirent cela parce qu'ils craignaient les Juifs ; car les Juifs (les chefs d'Israël) étaient déjà convenus que, si quelqu'un reconnaissait Jésus pour le Christ, il serait exclu de la synagogue.*”

Non seulement ce clergé ne pouvait pas entrer dans le Royaume, mais il empêchait les autres d'y entrer.

Lc. 11:52 “*Malheur à vous, docteurs de la Loi ! parce que vous avez enlevé la clef de la science; vous n'êtes pas entrés vous-mêmes, et vous avez empêché d'entrer ceux qui le voulaient.*”

• **Lc. 23:51** “... qui n’avait point participé à la décision et aux actes des autres ; il était d’Arimathée, ville des Juifs, et il attendait le Royaume de Dieu.” :

C'est la confirmation que les ennemis de Jésus avaient pris soin au matin, du 14 Nisan, de ne pas convoquer ceux dont ils connaissaient la droiture.

La liste des gens à convoquer pour former le tribunal chez Caïphe, avait déjà été préparée.

La cité de **Ramathaim-Tsophim** (1 Sam. 1:1 précité), considérée comme étant **Arimathée**, aurait été fondée par Tsouph, ancêtre de la lignée des Tsophites, une branche des **Lévites**, d'où la précision ; “**ville des Juifs**” pour la distinguer d'autres cités portant aussi le nom d'Arimathée (= “*hauteur*”).

• **Mc. 15:43, Lc. 23:52, Jn.19:38b** “**Cet homme ... osa se rendre vers Pilate, pour demander ... à Pilate ... la permission de prendre le corps de Jésus.**” :

a) Jésus a rendu le dernier soupir vers 15 heures, et le sabbat allait débiter vers 18 heures.

Entre temps, est intervenue la démarche du sanhédrin pour que les suppliciés soient ôtés de leurs croix.

La démarche de Joseph a dû être menée **après celle des sacrificateurs** mais **avant** que l'ordre d'achever les suppliciés ne soit donné : en effet, Pilate va s'étonner devant Joseph que l'un des crucifiés soit déjà mort.

b) Joseph d'Arimathée n'a pas voulu que le corps de Jésus soit peut-être jeté dans une fosse comme celui des deux autres crucifiés.

• Le fait que Dieu ne se soit pas préoccupé de la sépulture du brigand converti montre qu'il n'attribue pas d'importance au sort réservé aux corps. Peu importait à Jonas que son corps se perde en mer.

• Par contre, les soins apportés aux restes de Jacob puis de Joseph, ramenés d'Egypte, se justifiaient pour rappeler la promesse de la venue de l'Esprit de résurrection en Terre promise (Gen. 47:29, 49:29, 50:1-10, 50:25-26). Cela était désormais accompli.

Joseph d'Arimathée avait dû être informé de la mort plus rapide que prévue de Jésus. Le texte n'indique pas s'il s'était rendu à Golgotha avant cette mort, ou avant d'entreprendre sa démarche.

C'est en ces instants tragiques qu'il “**osa**” (gr. “*s'étant affermi*”) se dresser contre la crainte que pouvait lui inspirer la hiérarchie du temple.

c) Les **disciples** n'avaient pas osé affronter Pilate. Il était plus facile pour Joseph d'Arimathée, du fait de sa fonction, d'avoir accès au prétoire. Peut-être avait-il été prévenu et sollicité par des disciples.

En outre, si Pilate avait voulu monnayer ses faveurs, seul Joseph, qui était “**riche**” (Mt. 27:57), aurait pu faire face à cette situation.

Un supplice ayant pour but d'impressionner les foules le plus longtemps possible, il était nécessaire d'obtenir la “**permission**” de prendre le corps.

Le texte ne dit pas qui s'est occupé des corps des deux brigands.

• **Mc. 15:44** “**Pilate s'étonna qu'il fût mort si tôt, fit venir le centenier, et lui demanda s'il était mort depuis longtemps.**” :

Un crucifié pouvait demeurer en vie plus de 24 heures, et parfois beaucoup plus, d'où “**l'étonnement**” de Pilate. Ce dernier est un professionnel, et ne prend aucun risque.

“**Le centenier**” était l'officier qui commandait l'escouade chargée de la crucifixion. Pilate a envoyé un messenger ordonnant à ce légionnaire de “**venir**”.

Ce soldat a non seulement confirmé la mort de Jésus, mais a sans doute décrit quel avait été le **comportement** de ce dernier. Cela aussi constituait un témoignage envoyé par Dieu à ce gouverneur païen.

• **Mt. 58b, Mc. 15:45, Jn. 19:38c** “**S'en étant assuré par le centenier, ... il le permit ... Pilate ordonna de le remettre ... donna le corps à Joseph.**” :

a) Pour Pilate, la démarche d'un notable religieux tel que Joseph était un **nouveau témoignage** en faveur de Jésus.

Il y avait donc dans cette ville des personnes favorables à Jésus ... dont sa propre épouse !

Pilate semble avoir facilement accepté la requête de ce notable qui prenait le **contre-pied** d'un sanhédrin qui avait réussi à lui imposer une décision injuste.

Il semble même que Pilate, qui n'avait pas oublié l'impression produite sur lui par Jésus, n'a pas demandé d'argent à ce notable qu'il savait riche (la phrase : “**il donna le corps**” peut donner à penser que ce n'était pas dans ses habitudes de “**donner**”).

b) Il est possible que le centenaire soit reparti vers Golgotha avec cette fois l'ordre de tuer les condamnés. Joseph d'Arimatee l'a peut-être suivi et a pu récupérer **le corps aussitôt après le coup de lance**.

Jn. 19:33-34 “(33) *S'étant approchés de Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes ; (34) mais un des soldats lui perça le côté avec une lance, et aussitôt il sortit du sang et de l'eau.*”

| MATTHIEU 27 | MARC 15 | LUC 23 | JEAN 19 |
|---|--|---|--|
| 59. Joseph prit le corps, | 46. Et Joseph, ayant acheté un linceul, descendit Jésus de la croix, | 53. Il le descendit de la croix, | 38. Il vint donc, et prit le corps de Jésus. |
| l'enveloppa d'un linceul blanc, | l'enveloppa du linceul, | l'enveloppa d'un linceul, | 39. Nicodème, qui auparavant été allé de nuit vers Jésus, vint aussi, apportant un mélange d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès. |
| 60. et le déposa dans un sépulcre neuf, qu'il s'était fait tailler dans le roc. | et le déposa dans un sépulcre taillé dans le roc. | et le déposa dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis. | 40. Ils prirent donc le corps de Jésus, et l'enveloppèrent de bandes, avec les aromates, comme c'est la coutume d'ensevelir chez les Juifs. |
| Puis il roula une grande pierre à l'entrée du sépulcre, et il s'en alla. | Puis il roula une pierre à l'entrée du sépulcre. | | 41. Or, il y avait un jardin dans le lieu où Jésus avait été crucifié, et dans le jardin un sépulcre neuf, où personne n'avait encore été mis. |

• **Mc. 15:46, Jn. 19:38** “**Et Joseph, ayant acheté un linceul, descendit Jésus de la croix ... et prit le corps de Jésus.**” :

a) Joseph d'Arimatee avait sans doute acheté ou fait acheter par un serviteur, et avant que ne débute le sabbat, un “**linceul**” : le terme grec “*sindon*” désigne une **toile de lin** légère et **coûteuse**. Le jeune homme mentionné en Mc. 14:51-52 en était revêtu.

Le corps de Jésus a ainsi été enveloppé dans un tissu n'ayant jamais servi. Par son geste droit, Joseph **s'enveloppe**, dans le monde invisible, **d'un manteau de justice**, mais il ne s'en rend pas compte.

Il n'y avait aucune hypocrisie dans le geste apparemment **inutile** de Joseph. Judas aurait pensé que c'était une dépense inutile.

Jn. 12:3-5 “(3) *Marie, ayant pris une livre d'un parfum de nard pur de grand prix, oignit les pieds de Jésus, et elle lui essuya les pieds avec ses cheveux ; et la maison fut remplie de l'odeur du parfum. (4) Un de ses disciples, Judas Iscariot, fils de Simon, celui qui devait le livrer, dit : (5) Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cents deniers, pour les donner aux pauvres (c'était un faux prétexte, v.6) ?*”

b) Joseph s'est sans doute fait aider (contre une rétribution) par les soldats informés de la décision de Pilate, et par quelques disciples présents (Jean était présent, et avait assisté au coup de lance). Le texte ne dit pas comment et par qui le corps a été transporté jusqu'à la tombe proche.

Les femmes présentes ont assisté à cette descente de croix.

• **Jn. 19:39** “**Nicodème, qui auparavant été allé de nuit vers Jésus, vint aussi, apportant un mélange d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès.**” :

a) C'est le **second notable du sanhédrin** mentionné par les Evangiles comme ayant **témoigné**, à un moment qui ne s'y prêtait pas, que Jésus était un juste, et même un envoyé de Dieu.

En rappelant que Nicodème avait sollicité, trois ans auparavant, un entretien “*de nuit*” avec Jésus, Jean suggère que depuis lors cet homme avait continué à observer les actions et les enseignements de Jésus, et que sa **conviction** première en avait été affermie :

Jn. 3:1-2 “(1) Mais il y eut un homme d'entre les **pharisiens**, nommé **Nicodème**, un **chef des Juifs**, (2) qui vint, lui, **auprès de Jésus, de nuit**, et lui dit : **Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu ; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est avec lui.**”

Il avait même entre-temps mesuré combien ses collègues défenseurs de la Loi divine ne respectaient pas les règles élémentaires de la justice, et il avait déjà eu le courage de le faire remarquer :

Jn. 7:50-53 “(50) **Nicodème**, qui était venu de nuit vers Jésus, et qui était l'un d'entre eux, leur dit : (51) **Notre Loi condamne-t-elle un homme avant qu'on l'entende et qu'on sache ce qu'il a fait ?** (52) Ils lui répondirent : **Es-tu aussi Galiléen (c'était une menace) ? Examine, et tu verras que de la Galilée il ne sort point de prophète** (argument inconsistant). (53) **Et chacun s'en retourna dans sa maison.**”

L'argument était **spécieux** : L'Ecriture ne dit nulle part qu'un prophète ne pouvait pas sortir de Galilée qui faisait partie de la Terre promise. Daniel et Ezéchiel avaient même prophétisé depuis la Babylonie.

En outre, le prophète **Jonas** était originaire de **Gath Hépher** (= “*pressage du vin*”, 2 R. 14:25) à la frontière de Zabulon, en **Galilée**, à 5 km au Nord de Nazareth.

Pire encore, Esaïe avait expressément prophétisé que c'est de la Galilée que viendrait la Lumière :

Es. 9:1 “*Mais les ténèbres ne régneront pas toujours sur la terre où il y a maintenant des angoisses : si les temps passés ont couvert d'opprobre le pays de Zabulon et le pays de Nephthali, les temps à venir couvriront de gloire la contrée voisine de la mer, au delà du Jourdain, le territoire des Gentils.*”

b) Comme Joseph d'Arimathée, Nicodème se montre généreux, dans un élan spontané du cœur.

Il semble évident que ces deux hommes se sont concertés et se sont donné rendez-vous à Golgotha, l'un apportant le **linceul** (un drap fin), l'autre les **aromates** nécessaires.

2 Chr. 16:14 “*On l'enterra (le roi Asa) dans le sépulcre qu'il s'était creusé dans la ville de David. On le coucha sur un lit qu'on avait garni d'aromates et de parfums préparés selon l'art du parfumeur, et l'on en brûla en son honneur une quantité très considérable.*”

Tous les deux savaient qu'ils seraient d'autant plus **observés** que tous les spectateurs pouvaient reconnaître en eux des notables.

La “*myrrhe*” était une résine aromatique suintant naturellement de l'arbre à myrrhe, et importée semble-t-il du Yémen. L'huile essentielle qui en était extraite entrait dans la composition de l'**huile d'onction** sacerdotale. Les mages venus d'Orient en avaient apporté à l'époque de la naissance de Jésus.

“*L'aloès*” était une résine aromatique produite par le bois malade réduit en poudre du “*bois d'aloès*”, ou bois d'agar (un grand arbre ; en Nb. 24:6 Israël est comparé à une forêt **d'aloès** et de cèdres). Certains l'assimilent au santal. Il était peut-être considéré comme éloignant les insectes.

Jésus est ainsi enveloppé de la **justice** (le linceul blanc) de l'onction **sacerdotale** (la myrrhe) et de l'onction **royale** (l'aloès).

Ces deux produits étaient importés et donc très **coûteux**.

“*Cent livres*” représentaient une **trentaine de kilos**, ce qui était considérable.

Ces ingrédients s'ajoutaient au **parfum de nard** versé par Marie de Béthanie sur les pieds de Jésus.

Jn.12:3 “*Marie, ayant pris une livre d'un parfum de nard pur de grand prix, oignit les pieds de Jésus, et elle lui essuya les pieds avec ses cheveux ; et la maison fut remplie de l'odeur du parfum. - ... - (7) Mais Jésus dit : Laisse-la garder ce parfum pour le jour de ma sépulture.*”

c) En apportant un tel mélange, Nicodème, un docteur de la Loi, ne pouvait ignorer les termes du v.8 du Psaume 48 :

Ps. 45:8 “*La myrrhe, l'aloès et la casse parfument tous tes vêtements ; dans les palais d'ivoire les instruments à cordes te réjouissent.*”

Du même coup, Nicodème proclamait ce que disait le début de ce Psaume prophétique :

Ps. 45:1-7 “(1) *Au chef des chantres. Sur les lis. Des fils de Koré. Cantique. Chant d'amour. Des paroles pleines de charme bouillonnent dans mon cœur. Je dis : Mon œuvre est pour le Roi ! Que ma langue soit comme la plume d'un habile écrivain !* (2) *Tu es le plus beau des fils de l'homme, la grâce est répandue sur tes lèvres : C'est pourquoi Dieu t'a béni pour toujours.* (3) *Vaillant guerrier, ceins ton épée, - ta parure et ta gloire, (4) oui, ta gloire ! - Sois vainqueur, monte sur ton char, défends la vérité, la*

douceur et la justice, et que ta droite se signale par de merveilleux exploits ! (5) Tes flèches sont aiguës ; des peuples tomberont sous toi ; elles perceront le cœur des ennemis du Roi. (6) Ton trône, ô Dieu, est à toujours ; le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité. (7) Tu aimes la justice, et tu hais la méchanceté : C'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile de joie, par privilège sur tes collègues.”

• L'auteur de **Héb. 1:9** utilisera ces versets pour démontrer que Jésus est le Fils de Dieu !

• En **Prov. 7:17** la prostituée (la fausse église) ose utiliser les mêmes parfums et la cinnamome qui entre elle aussi dans composition de l'huile sacrée.

d) Ni Joseph d'Arimatee, ni Nicodème, ni les femmes qui viendront plus tard chargées d'aromates, ni les apôtres présents, n'imaginent que Jésus doit ressusciter après trois jours dans le sépulcre.

• **Mt. 27:59, Jn. 19:40** *“Ils prirent donc le corps de Jésus, et l'enveloppèrent ... d'un linceul blanc ... de bandes, avec les aromates, comme c'est la coutume d'ensevelir chez les Juifs, ...”* :

L'examen de cette scène est facilité par la prise en considération de la sépulture de Lazare :

Jn. 11:44 *“Et le mort (Lazare) sortit, les pieds et les mains liés de bandes, et le visage enveloppé d'un linge. Jésus leur dit : Déliez-le, et laissez-le aller.”*

a) Selon **Mt. 27:59, Mc. 15:46** et **Lc. 23:53**, Jésus a été enveloppé dans un *“linceul”*, plus précisément un drap fin, une sorte de mousseline (gr. *“sindon”*). Or Jean (**Jn. 19:40**) ne parle pas d'un linceul, mais dit que Jésus a été enveloppé de *“bandes”* (gr. *“othoniois”* = *“bandes de fin lin”* au pluriel).

Il en résulte que le drap apporté par Joseph (appelé à tort *“linceul”*) a été **déchiré sur place** pour obtenir les **bandelettes** et le **suaire**.

• Cela explique pourquoi il n'est mentionné nulle part que quelqu'un a apporté les bandelettes et le suaire.

• Cela explique pourquoi, au matin de la **résurrection**, Pierre et Jean n'ont vu dans la tombe que des **bandelettes** (gr. *“othoniois”* = *“bandes de fin lin”*) à terre et un *“linge”* (le suaire, gr. *“soudarion”*, cf. *“les linges”* en Act. 19:12) plié à part (Jn. 20:6-7).

• Lorsque **Lazare** est sorti de sa tombe, il avait été fait pareillement mention de son corps lié par des **bandelettes** (Jn. 11:44, gr. *“keiriai”* = *“bande de tissu”*) et de sa tête enveloppée d'un **linge**, mais non d'un grand linceul.

Ces détails ne laissent guère de place à l'hypothèse selon laquelle Jésus aurait été enveloppé directement dans son linceul et déposé ainsi dans la tombe, ce qui aurait été en outre contraire à la coutume juive !

b) Les **bandes** étaient imprégnées d'aromates, ce qui empêchait qu'elles ne glissent. Une fois la résine durcie, le corps était comme enveloppé d'une **coque**.

Il n'est pas précisé si ce travail, effectué à la hâte, s'est déroulé au pied de la croix ou, ce qui est plus probable, à l'entrée de la tombe.

Matthieu, Marc et Luc attribuent à **Joseph** seul les tâches de la sépulture, car il était le propriétaire du sépulcre. Mais le texte de Jean, où les verbes sont au pluriel, montre que Joseph a été aidé au moins par **Nicodème**, et peut-être par les **femmes** de l'entourage de Jésus encore présentes sur les lieux (mais Mt. 27:61, examiné plus loin, semble indiquer qu'elles n'ont pas participé à l'embaumement).

Les 30 kg d'aromates prêts à l'emploi, n'ont pas été utilisés en une seule fois. Au matin de la résurrection, ces femmes reviendront avec les aromates pour une couche supplémentaire.

c) La précision apportée par Jean : *“comme c'est la coutume d'ensevelir chez les Juifs”*, ne signifie pas qu'il existait en Israël une autre coutume, mais Jean écrivait aux églises des Nations, où les coutumes romaines et grecques différaient de celles en vigueur chez les Juifs d'Israël.

d) En procédant à cette sépulture, Joseph et Nicodème se mettaient en état **d'impiété légale** pour avoir touché un **cadavre**, ce qui les conduisait à se plier au rituel de purification prévu par la Loi (Nb. 19:11-22). Le rituel durait 7 jours et empêchait donc ces deux hommes de participer aux festivités familiales de la semaine des Pains sans levain.

• Le **contraste** est frappant avec l'attitude des prêtres qui, pour rester purs, n'avaient pas voulu pénétrer dans le prétoire romain !

• Avoir un contact physique avec ces deux hommes rendait impur (Nb. 18:22) !

• La purification nécessitait l'emploi de l'eau mélangée aux cendres d'une **vache rousse**, une préfiguration de l'œuvre de Jésus-Christ (Nb. 19:2, Héb. 9:13).

• En fait, **les uns** avaient le sang du Messie sur les mains, et **les autres** étaient déjà purs parce qu'ils avaient accepté le Verbe de la Nouvelle Alliance. La **religiosité** peut être la pire ennemie de la **spiritualité**.

• **Mt. 27:60, Lc. 23:53, Jn. 19:41** “... et le déposa dans ... dans le lieu où Jésus avait été crucifié, ... dans le jardin ... dans un sépulcre neuf, qu’il s’était fait tailler dans le roc ... où personne n’avait encore été mis ... puis il roula une grande pierre à l’entrée du sépulcre, et il s’en alla.” :

a) Celui qui était le **Rocher d’Israël** retourne à la **Montagne** qui l’avait envoyé (Dan. 2:45).

Lc. 23:46 “Jésus s’écria d’une voix forte : Père, je remets mon esprit entre tes mains. Et, en disant ces paroles, il expira.”

Le corps de **Judas** est par contre retourné à la **poussière** dont le Serpent se nourrit : les entrailles sont retournées aux entrailles.

Dieu avait prévu un **linceul pur** (des bandelettes et un suaire) et une **tombe pure** pour un **corps pur** ayant enveloppé un **Sang pur** et une **âme pure**. **La Mort** n’a aucun droit dans une telle tombe.

Paradoxalement, seuls ceux qui seront entrés dans cette tombe, en s’unissant à Jésus par la soumission de leur désir aux désirs parfaits de Seigneur de toutes choses, seront à leur tour sans souillure.

Par son geste, Joseph d’Arimathée proclame qu’il accepte d’être **enseveli, l’heure venue, aux côtés de Jésus**.

L’entrée de cette tombe va s’ouvrir trois jours plus tard sur l’Arbre de Vie, comme l’avait annoncé la déchirure du voile du temple. La Tombe aura été vaincue !

Mc. 16:4 “Et, levant les yeux, elles aperçurent que la pierre, qui était **très grande**, avait été roulée.”

Trois jours plus tard, **cette pierre qui avait été “roulée”** et qui était celle de la Tombe va devenir une **puissance de résurrection**, elle va **“rouler”** en sens inverse, et elle renversera l’iniquité et répandra la Vie sur toute la terre :

Dan. 2:34-35 “(34) Tu regardais, lorsqu’une pierre se détacha sans le secours d’aucune main, frappa les pieds de fer et d’argile de la statue, et les mit en pièces. (35) Alors le fer, l’argile, l’airain, l’argent et l’or (les énergies du monde impie), furent **brisés ensemble**, et devinrent comme la balle qui s’échappe d’une aire en été ; le vent les emporta, et nulle trace n’en fut retrouvée. Mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne, et remplit toute la terre.”

b) Il est tentant de considérer que cette sépulture dans la tombe d’un homme **“riche”** avait été prophétisée par le verset suivant :

Es. 53:9 “On a mis son sépulcre parmi les méchants (sur la croix), son tombeau avec le riche, quoiqu’il n’eût point commis de violence et qu’il n’y eût point de fraude dans sa bouche.”

Mais dans ce verset, le **“riche”** est un **“méchant”** qui s’est enrichi injustement.

C’est sur la croix de la malédiction que Jésus a été condamné par ses ennemis comme **“méchant”** et comme **“injustement riche”**.

c) La **“grande pierre”** circulaire qui obturait la tombe avait surtout pour but d’empêcher les intrusions animales. Une fois roulée, elle marquait la frontière entre le monde des vivants et la sphère invisible et mystérieuse des morts.

Mais Jésus n’est déjà plus dans la tombe, il est en train de proclamer l’accomplissement des Ecritures aux saints et aux rebelles des siècles passés.

Le **lourd poids de la condamnation** prévue par la Loi divine contre ceux qui souillent l’Harmonie, va être écarté :

Jn. 20:17 “Jésus lui dit : Ne me touche pas ; car je ne suis **pas encore monté vers mon Père**. Mais va trouver mes frères, et dis-leur que je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu.”

| | | | |
|-----------------------|-------------------|---|-------------------|
| MATTHIEU 27 | MARC 15 | LUC 23 54. C’était le jour de la préparation, et le sabbat allait commencer. | JEAN 19 |
|-----------------------|-------------------|---|-------------------|

| | | | |
|---|---|---|---|
| <p>61. Marie de Magdala et l'autre Marie étaient là, assises vis-à-vis du sépulcre.</p> | <p>47. Marie de Magdala, et Marie, mère de Joses, regardaient où on le mettait.</p> | <p>55. Les femmes qui étaient venues de la Galilée avec Jésus accompagnèrent Joseph, virent le sépulcre et la manière dont le corps de Jésus y fut déposé, 56. et, s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums. Puis elles se reposèrent le jour du sabbat, selon la loi.</p> | <p>42. Ce fut là qu'ils déposèrent Jésus, à cause de la préparation des Juifs, parce que le sépulcre était proche.</p> |
|---|---|---|---|

• **Lc. 23:54** *“C’était le jour de la préparation, et le sabbat allait commencer.”* :

Sur *“le jour de la préparation”*, voir le commentaire précédent de Mc. 15:42, et aussi, dans l'étude n° 265, le commentaire de Jn. 19:31.

Le **14 Nisan**, Jésus est mort vers 15 heures. Le **14 Nisan**, jour de la préparation du repas pascal et du repas proprement dit (entre les deux soirs) s'achevait. Le 15 Nisan, premier des 7 jours de la Fête des Pains sans levain allait débiter et était un *“sabbat”*, même s'il ne tombait pas le 7^e jour de la semaine juive.

Jn. 19:31 *“Dans la crainte que les corps ne restassent sur la croix pendant le sabbat, - car c’était la préparation, et ce jour de sabbat était un grand jour (la Loi en citait 3 dans l’année), - les Juifs demandèrent à Pilate qu'on rompît les jambes aux crucifiés, et qu'on les enlevât.”*

Ce détail calendaire justifiait la **nécessité** d'agir vite.

• **Jn. 19:42** *“Ce fut là qu'ils déposèrent Jésus, à cause de la préparation des Juifs, parce que le sépulcre était proche.”* :

a) Il n'y a aucune raison pour supposer que Joseph n'a fait que **prêter** son sépulcre pour des raisons de **commodité** à cause de l'**urgence**.

Au matin de la résurrection, les femmes qui se rendront au sépulcre s'y rendront pour un complément d'embaumement et non pour transférer les corps dans un autre lieu dont il n'est fait nullement mention : elles n'avaient à leur disposition aucun moyen pour envisager un tel transfert.

Dans la tombe creusée par un homme *“riche”* tel que Joseph d'Arimatee, il y avait certainement des places prévues pour plusieurs personnes.

b) Quelques instants plus tard, la pierre sera scellée par un **sceau dénominationnel juif** (Mt. 27:66).

• **Mt. 27:61, Mc. 15:47, Lc. 23:55** *“Les femmes qui étaient venues de la Galilée avec Jésus accompagnèrent Joseph ... Marie de Magdala et l'autre Marie ... mère de Joses, ... étaient là, assises vis-à-vis du sépulcre ... regardaient où on le mettait ... virent le sépulcre et la manière dont le corps de Jésus y fut déposé.”* :

C'est presque la même liste qu'en Mt. 23:55-56 :

Mt. 27:55-56 *“(55) Il y avait là plusieurs femmes qui regardaient de loin ; qui avaient accompagné Jésus depuis la Galilée, pour le servir. (56) Parmi elles étaient Marie de Magdala, Marie mère de Jacques (le Mineur) et de Joseph (= Josès), et la mère (Salomé) des fils de Zébédée.”*

Marie, la mère de Jésus, est absente, alors qu'elle était présente au début de la crucifixion :

Jn. 19:25 *“Près de la croix de Jésus se tenaient sa mère et la sœur de sa mère (Salomé), Marie (mère de Jacques le Mineur), femme de Clopas, et Marie de Magdala.”*

Ces femmes ont laissé les hommes effectuer le transport et le placement du corps dans la tombe, et elles sont restées “*assises*” dans leur chagrin pendant ce temps. Il se peut que, pour des raisons de pudeur, elles n'aient pas participé à l'embaumement.

Elles seront des **témoins oculaires** majeurs que Jésus a été mis dans la tombe, et que la tombe a été bien refermée.

• **Lc. 23:56** “*Et, s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums. Puis elles se reposèrent le jour du sabbat, selon la Loi.*” :

Juste avant le début du sabbat ces femmes trouvent encore la force de se procurer des aromates supplémentaires en prévision des phases suivantes d'embaumement (des couches supplémentaires d'onguent liquide). Les bandelettes ayant déjà été posées par les hommes, il n'y avait plus de problème de pudeur.

Ainsi se terminait, dans la nuit, pour elles et pour les disciples une journée terriblement éprouvante.

Elles n'imaginaient pas que le Repos de sabbat promis par Moïse et les prophètes était déjà en marche.

Ex. 20:8-10 “(7) *Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. (9) Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. (10) Mais le septième jour (à la fin du cycle) est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes.*”

Faute d'avoir compris les promesses faites par Jésus sur sa résurrection, le sabbat qui débute ne sera une journée de repos ni pour ces femmes, et ni pour les disciples.
